



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 4 novembre 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un, le quatre novembre, les membres du Conseil municipal de la Commune d'OBERBRONN, légalement convoqués le 29 octobre 2021, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick BETTINGER, Maire.

Présents : Monsieur le Maire Patrick BETTINGER
Madame et Messieurs les Adjoints Bruno SPAGNOL, Marie-France LINCKER et Pascal HEITZMANN
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux Sonia KUNKEL, Yves HUHN, Annelise BRAEUNIG, Huguette ALLARD, Elisabeth BUCHI, Paul MEYER, Philippe BEINER, Catherine SCHUHMACHER-HAVA (à partir du point « Communications »), Jean LEVATIC, Alexandre MAIER et Geoffrey DURRENBERGER

Absents excusés :

Mme Rachel LIPS
M. Didier GERLING

Absente excusée avec procuration :

Mme Charlotte CLAEEMMER CAPELO a donné procuration à M. Bruno SPAGNOL

Absentes : Mme Catherine SCHUHMACHER-HAVA (jusqu'au point « Communications »)
Mme Estelle ROECKEL

Assistait également à la réunion :

- Mme Paméla PFISTER, Secrétaire de mairie

CALCUL DU QUORUM : $19 : 2 = 10$ (nombre arrondi à l'entier supérieur)

(Les Conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 14 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire : M. Jean LEVATIC

Secrétaire adjoint : Mme Paméla PFISTER, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 63) Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal en date du 26 août 2021
- 64) Point d'information concernant les décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal le 24 mai 2020 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

AFFAIRES FINANCIERES

- 65) Budget principal : Décision budgétaire modificative n° 03/2021
- 66) Budget Eau : Décision budgétaire modificative n° 01/2021
- 67) Travaux de ravalement de façades : Attribution de subventions

DOMAINE ET PATRIMOINE

- 68) Acquisition d'un terrain, rue des Chasseurs

PERSONNEL

- 69) Convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

AUTRES DOMAINES

- 70) Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

COMPTES – RENDUS

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et rappelle l'ordre du jour. Il propose d'y inscrire le point supplémentaire suivant :

71) Création de deux postes d'agent contractuel

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Puis il fait procéder à l'appel des membres présents.

63) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 AOUT 2021

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions (Mme BUCHI et M. HUHN) :

☐ approuve le procès-verbal des délibérations du Conseil municipal en date du 26 août 2021.

64) POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 24 MAI 2020 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Période 21 août au 29 octobre 2021

Marchés et accords-cadres	
Date	Objet de la décision
08/09/2021	Devis SUEZ : Remplacement du compteur de la pompe n° 2 - station de pompage Montant : 712,73 € TTC
10/09/2021	Devis TSI : Remplacement ordinateur classe de Mme LAEMMEL Montant : 1 045,43 € TTC
17/09/2021	Devis PAPERI : Campagne de mesures sur le réseau d'assainissement Montant : 13 002,00 € TTC
20/09/2021	Devis LETRAPUB : Panneau d'information - Zone de loisirs multisports Montant : 576 € TTC
22/09/2021	Devis BELL'EAU : Remplacement surverses - Installation AEP au Daumen Montant : 2 673,34 €
04/10/2021	Devis MUNICH : Frais d'arpentage - Division parcellaire, rue Principale Montant : 960,00 € TTC
22/10/2021	Devis BRUNNER Electricité : Installation de défibrillateurs Presbytère, Eglise catholique, Camping, Foyer de la musique, Stade Montant : 3 918,91 € TTC
22/10/2021	Devis BRUNNER Electricité : Mise en conformité bâtiments communaux Eglise protestante, Club house, Ecole, Atelier, Commerce Anweiller, Foyer, Mairie Montant : 3 464,21 € TTC
Concessions dans les cimetières	
Date	Objet de la décision
05/08/2021	Concession cimetière WEBER Gilbert
29/09/2021	Concession cimetière ARNOLD Liliane

Le Conseil prend acte des décisions prises.

65) BUDGET PRINCIPAL : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 03/2021

Le Maire rappelle que la commune a lancé une étude sur les possibilités d'économie d'énergie au niveau des bâtiments communaux. Le coût de cette étude s'élève à 3 500,00 € TTC. Cette dépense n'étant pas inscrite au budget primitif, il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires.

Par ailleurs, compte tenu d'un nombre plus important de demande de subvention au titre de travaux de ravalement de façades, et notamment les travaux réalisés au Clos des Remparts, il y a également lieu de prévoir des crédits supplémentaires.

VU l'avis des commissions « Finances » et « Travaux, Environnement et Développement durable » du 29 octobre 2021 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ approuve les virements de crédits suivants :

3 500,00 € de l'article 21534 – Réseaux d'électrification
à l'article 2031 – Frais d'études

10 000,00 € de l'article 21534 – Réseaux d'électrification
à l'article 20422 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments
et installations

66) BUDGET EAU : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 01/2021

Le Maire rappelle que la Commune a lancé une étude d'optimisation de la filière de reminéralisation. Le coût de cette étude s'élève à 7 370,80 €.

Cette dépense n'étant pas inscrite au budget primitif, il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires à son financement.

VU l'avis des commissions « Finances » et « Travaux, Environnement et développement durable » du 29 octobre 2021 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☐ approuve le virement de crédits suivant :

7 400,00 € de l'article 2158 – Autres installations, matériel et outillage spécifiques
à l'article 203 – Frais d'études

67) TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

DEMANDE DE MME AMIOT JOSIANE, 23, RUE DE L'UNION

Le Maire rappelle que par délibération en date du 20 mai 2021, le conseil municipal a défini les nouvelles conditions d'intervention de la commune en matière de valorisation du patrimoine bâti non protégé, conditions en vigueur pour les demandes d'aides déposées à partir du 1^{er} juin 2021.

Mme AMIOT Josiane sollicite une subvention au titre des travaux de ravalement de façades (pose d'un enduit teinté) effectués au niveau du bâtiment 23, rue de l'Union.

D'après les critères définis par la délibération susvisée, le montant de la subvention s'élèverait à 975,00 € (195 m² à 5 €).

VU l'avis des commissions « Finances » et « Travaux, Environnement et développement durable » du 29 octobre 2021 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ accorde à Mme AMIOT Josiane une subvention d'un montant de 975,00 € au titre des travaux de ravalement de façades effectués au niveau du bâtiment 23, rue de l'Union ;
- ☐ impute la dépense à l'article 20422 du budget principal dont les crédits sont suffisants.

DEMANDE DE M. FISCHBACH YVON, 15, RUE DE NIEDERBRONN

Le Maire rappelle que par délibération en date du 20 mai 2021, le conseil municipal a défini les nouvelles conditions d'intervention de la commune en matière de valorisation du patrimoine bâti non protégé, conditions en vigueur pour les demandes d'aides déposées à partir du 1^{er} juin 2021.

M. FISCHBACH Yvon sollicite une subvention au titre des travaux de ravalement de façades (peinture) effectués au niveau du bâtiment 15, rue de Niederbronn.

D'après les critères définis par la délibération susvisée, le montant de la subvention s'élèverait à 520,20 € (173,40 m² à 3,00 €).

VU l'avis des commissions « Finances » et « Travaux, Environnement et développement durable » du 29 octobre 2021 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ accorde à M. FISCHBACH Yvon une subvention d'un montant de 520,20 € au titre des travaux de ravalement de façades effectués au niveau du bâtiment 15, rue de Niederbronn ;
- ☐ impute la dépense à l'article 20422 du budget principal dont les crédits sont suffisants.

68) ACQUISITION D'UN TERRAIN, RUE DES CHASSEURS

Le Maire rappelle qu'une partie de la rue des Chasseurs desservant quelques maisons ainsi qu'un surpresseur de la commune est la propriété des époux RAICHLE Michel et Simone, domiciliés 39, rue du Tribunal à OBERBRONN.

Ces derniers ayant donné leur accord pour une cession à l'euro symbolique, le Cabinet de géomètres BAUR à HAGUENAU a procédé à l'arpentage du terrain concerné.

CONSIDERANT qu'une partie de la rue des Chasseurs est la propriété des époux RAICHLE Michel et Simone ;

VU l'accord de ces derniers pour une cession de la voie concernée à l'euro symbolique ;

VU le procès-verbal d'arpentage établi le 15 juin 2021 par le Cabinet de géomètres BAUR à HAGUENAU

VU l'avis des commissions « Finances » et « Travaux, Environnement et Développement durable » du 29 octobre 2021 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ décide l'acquisition du terrain cadastré comme suit :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie
03	108/188	Rue des Chasseurs	2,86 ares

appartenant à M. et Mme RAICHLE Michel ;

- ☐ approuve le prix de cession fixé à l'euro symbolique ;
- ☐ décide le classement de cette parcelle dans le domaine de la voirie publique ;
- ☐ autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer l'acte de vente en l'étude de Me SEITLINGER, Notaire à OBERBRONN, ainsi que toutes les pièces découlant de la présente délibération.

69) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune peut être confrontée à des problèmes de recrutement ou d'absences temporaires d'agents. Ceci s'est encore vérifié récemment suite au départ de l'agent en charge de l'accueil en mairie.

Pour pallier ces difficultés, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les nécessités de pallier les absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ autorise le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services,
- ☐ autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,
- ☐ dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

70) RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Maire rappelle que la loi n° 95-101 du 2 février 1995 (dite loi BARNIER) relative au renforcement de la protection de l'environnement, et son décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000, font l'obligation aux collectivités d'informer l'utilisateur du service rendu notamment pour l'élimination des déchets ménagers.

A cet effet, le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin a établi un rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Ce rapport annuel donne les indications suivantes :

Libellés		2019	2020
Nombre de communes	Communauté de communes Communes	5 81	5 81
Population desservie		91490	91320 (-0,19 %)
Nombre de déchetteries		11	11
Déchets collectés et traités		50235 T	46593 T
Déchets produits par habitant		553 kg	510 kg
Devenir des déchets	Incinération	11 110 T	13 519 T
	Valorisation	23 248 T	19 550 T
	Enfouissement	9 620 T	5 936 T
	Conteneurs de proximité	3 928 T de verre	4 132 T de verre

Indicateurs techniques	Tonnages : Ordures ménagères résiduelles Collecte sélective Déchetteries Verre	12 266 T 5 217 T 28 824 T 3 928 T	12 613 T 5 2736 T 24 575 T 4 132 T
	Collecte en apport personnel	Les tonnages de déchets collectés en apport personnel sont en diminution de 12,29 % en 2020 par rapport à 2019. Les apports en déchetteries et conteneurs à verre représentent 314 kg/hab/an (358 kg en 2019)	
	Collecte en Porte à Porte (+ 2,8% par rapport à 2019) Ordures ménagères résiduelles Collecte sélective soit 196 kg/hab/an (191,10 en 2019)	134,1 kg/hab/an 57 kg/hab/an	138 kg/hab/an 58 kg/hab/an
Coût de la collecte et du traitement		5 213 926 €	4 775 008 €
Montant des participations versées par les collectivités membres du Syndicat	Le montant n'a pas changé depuis 2015	9 065 725 €	9 065 725 €
Budget	Dépenses (fonctionnement + investissement)	12 389 662 €	11 939 154 €
	Recettes (fonctionnement + investissement)	16 094 101 €	14 789 659 €

A noter également :

- 15 % de refus de tri
- En 2020 : baisse de 13,8 % des recettes liées au soutien des éco-organismes et à la vente des matériaux.

Le Conseil prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

71) CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT CONTRACTUEL

Poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Suite au départ à la retraite de M. BARGETZI Christian et dans l'attente du recrutement définitif de son remplaçant, le Maire propose au Conseil la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (M. HUHN) :

- ☐ décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2021 ;
- ☐ applique à ce poste la rémunération conforme aux dispositions réglementaires en vigueur, y compris le régime indemnitaire qui est laissé à l'appréciation du Maire ;
- ☐ autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

Poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Maire précise aux conseillers que le recrutement de l'agent en charge de l'accueil et de l'état-civil se fera par voie de mutation, avec notamment un préavis maximum de trois mois.

La candidate retenue occupant actuellement un poste à mi-temps et afin de permettre à sa collectivité d'origine d'organiser son remplacement, le Maire propose de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 17,5/35^{ème}, pour une durée de trois mois à compter du 15 novembre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ décide la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 17,5/35^{ème}, pour une durée de trois mois à compter du 15 novembre 2021 ;
- ☐ applique à ce poste la rémunération conforme aux dispositions réglementaires en vigueur, y compris le régime indemnitaire qui est laissé à l'appréciation du Maire ;
- ☐ autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

INFORMATIONS

• Compte-rendu du conseil communautaire du 13 septembre 2021

Mme BUCHI, Conseillère municipale et Conseillère communautaire, rend compte des discussions du Conseil Communautaire du 13 septembre 2021 portant sur les points suivants :

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021
- ↪ Droit de préemption urbain – décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire
- ↪ Affaires générales : présentation du rapport d'activités 2020 de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains
- ↪ Affaires financières :
 - Création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains : Acquisition de la Trésorerie et de la CPAM
 - Répartition du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)
 - Admissions en non-valeur
 - Subvention pour la pratique d'activités culturelles par les établissements scolaires : Spectacles jeune public – Année scolaire 2020/2021
 - Convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics
- ↪ Développement économique : convention de co-financement d'une solution numérique relative aux commerces de proximité
- ↪ Environnement :
 - Appel à projets « Trame Verte et Bleue » Grand Est 2021
 - Subvention vergers d'Alsace : Modalités de fonctionnement et de versement de l'aide dans le cadre du programme de préservation des vergers
- ↪ Habitat : PIG Rénov'Habitat – Attribution de subventions aux propriétaires
- ↪ Urbanisme :
 - ATIP : Approbation des conventions relatives aux missions retenues
 - Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée n° 1 du PLUi
 - Bilan de la concertation et arrêt de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi
- ↪ Services à la personne :
 - Rapport annuel 2020 du délégataire de service public pour les établissements d'accueil petite enfance
 - Service d'accueil périscolaire de Niederbronn-les-Bains : Convention relative à l'accueil du restaurant scolaire du Collège Charles Munch
 - Service d'accueil périscolaire de Dambach-Windstein : Convention de mise à disposition de locaux par la commune

- Service d'accueil périscolaire de Gundershoffen : Conventions de mise à disposition de locaux par la commune
 - Service d'accueil périscolaire d'Offwiller-Rothbach : Convention de mise à disposition de locaux par la commune
- ↳ Affaires du personnel :
- Régime indemnitaire : Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
 - Création d'emplois permanents

Séance levée à 21 H 00.

Suivent les signatures au registre

POUR EXTRAIT CONFORME

Oberbronn, le 5 novembre 2021

Le Maire,

Patrick BETTINGER